

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1066**22 octobre 2004****SOMMAIRE**

Alger Sicav, Luxembourg	51149	Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A., Luxembourg	51157
Anine S.A.H., Luxembourg	51164	Financière Versailles, S.à r.l. Sub 1, Luxembourg .	51133
AP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51164	Flira, S.à r.l., Luxembourg	51153
AP Portland 6, S.à r.l., Luxembourg	51143	Fondation Restena, A.s.b.l., Luxembourg	51150
Barfi S.A.H., Luxembourg	51165	Gaba S.A., Luxembourg	51143
BCcomponents Lux, S.à r.l., Luxembourg	51166	Galileo Lebensmittel, GmbH, Wecker	51167
Brant Mail.Lux, S.à r.l., Luxembourg	51160	Geoplan II, S.à r.l., Steinsel	51163
Brant Powder.Lux, S.à r.l., Luxembourg	51149	Gotland Marine S.A., Luxembourg	51160
BSS & Co S.A.	51167	Green Way Arbitrage, Sicav, Luxembourg	51162
Bucomex, S.à r.l., Leudelange	51165	Groupe Medi Contract S.A., Luxembourg	51136
Bulla, S.à r.l., Luxembourg	51158	Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51123
C&M Holding S.A., Luxembourg	51148	Hein Kältetechnik, S.à r.l., Strassen	51168
C.R. Entreprises S.A., Luxembourg	51162	Immediat Invest S.A.	51123
Cadrige S.A., Luxembourg	51141	Immomit S.A., Luxembourg	51162
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg . . .	51164	IND, S.à r.l., Luxembourg	51153
Chinto S.A., Luxembourg	51161	Inter-Corus Finance Control S.A., Luxembourg . .	51147
Cinsa S.A., Luxembourg	51147	Interlock Holding, S.à r.l., Luxembourg	51146
Claude Konrath Constructions, S.à r.l., Steinsel . .	51168	Internégoce S.A., Strassen	51168
Claude Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg . .	51161	Intertel S.A., Luxembourg	51159
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	51157	Kayalux S.A.H., Luxembourg	51159
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	51157	Land of Art S.A., Luxembourg	51142
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	51157	Large Investments, S.à r.l., Luxembourg	51149
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	51158	Lucien Holdings, S.à r.l., Luxembourg	51159
Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Lu- xembourg	51147	Lux Participation S.A., Luxembourg	51166
Davos 3, S.à r.l., Luxembourg	51129	M.O.R.E. Consulting (Management and Organisa- tion in Real Estate) S.A., Luxembourg	51155
Devana S.A.H., Luxembourg	51165	Maba, S.à r.l., Luxembourg	51153
DV Lux, S.à r.l., Clervaux	51134	Macogeo S.A., Luxembourg	51163
Eolide Investment S.A., Luxembourg	51154	Man Glenwood Fund EU, Sicav, Luxembourg . . .	51164
Epargne MBS Plus, Sicav, Luxembourg	51145	Marine Projects (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51148
Epargne MBS Plus, Sicav, Luxembourg	51145	Marinvest Holding S.A., Luxembourg	51160
ESI Rated S.A., Luxembourg	51146	Mecfin International S.A., Luxembourg	51154
Eschtari S.A., Luxembourg	51166	Melfin BV, S.à r.l., Luxembourg	51161
Espalita S.A., Luxembourg	51142	Melfin BV, S.à r.l., Luxembourg	51161
European Structured Investments S.A., Luxem- bourg	51146	MIG, Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., Luxembourg	51148
Eurosanté S.A., Luxembourg	51156	Milch-Union Hocheifel Luxemburg GmbH, Ingel- dorf	51134
Exinter, S.à r.l., Leudelange	51167	Multipatent S.A., Luxembourg	51158
Faba S.A., Luxembourg	51142		
Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A., Luxembourg.	51157		

Nitid, S.à r.l., Luxembourg	51158	Soclair Equipements S.A., Luxembourg	51162
Novateur Investissement S.A.H., Luxembourg	51145	Sofy, S.à r.l., Luxembourg	51156
Palos Rent a Car, S.à r.l., Strassen	51168	Sozan Holding S.A., Luxembourg	51160
PARFINEX S.A., Participations et Financements		Suez Asia Equity Associates S.C.A., Luxembourg	51165
Extérieurs, Luxembourg	51156	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen	51164
Partelcom S.A., Luxembourg	51122	T. C. Holding S.A., Luxembourg	51156
Red Cedar Holding S.A., Luxembourg	51166	Tempor S.A.H., Strassen	51122
Reed S.A., Luxembourg	51166	Textil Project S.A., Luxembourg	51144
Rettel Olivier, S.à r.l., Beyren	51134	Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51165
Robin One S.A., Luxembourg	51167	United Financial Holding S.A., Luxembourg	51144
Sbull International S.A., Luxembourg	51138	Urals International, S.à r.l., Luxembourg	51163
Sebalea S.A., Luxembourg	51166	Urals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51163
Septvalsoleil S.A.	51147	Venenum S.A., Luxembourg	51159
SIDL S.A., Luxembourg	51141	Visbach Investissements S.A., Luxembourg	51143
(La) Signora d'Oro, S.à r.l., Luxembourg	51141	Vision Informatique S.A., Luxembourg	51122
Sitatunga Holding S.A., Luxembourg	51167	Zamataimmo S.A., Luxembourg	51159
Soclair Equipements S.A., Luxembourg	51162		

PARTELCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour PARTELCOM S.A.

J. Reuter

(067871.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

TEMPOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 79.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour TEMPOR S.A.

J. Reuter

(067872.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

VISION INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 58.767.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2004, vol. 144S, fol. 76, case 12, que la société anonyme VISION INFORMATIQUE S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, a été dissoute avec effet au 30 juin 2004, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

E. Schlessler

Notaire

(068021.3/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

IMMEDIAT INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.293.

Le siège social de la société au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

K. Groke

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067319.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.428.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of July.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 5.524,
here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on July 28th, 2004.

2) ECOREAL S.A., having its principal office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R. C. Luxembourg B 38.875,
here represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,
by virtue of a proxy given on July 28th, 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1^{er}. There is established hereby a société anonyme under the name of HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-eight thousand seven hundred and fifty US dollars (38,750.- USD) represented by three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a par value of ten US dollar (10.- USD) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred eighty-seven thousand five hundred US dollars (387,500.- USD), to be divided into thirty-eight thousand seven hundred and fifty (38,750) shares with a par value of ten US dollar (10.- USD).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least four members, divided on directors A and on directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors A or by the joint signature of one director A and one director B, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 15.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held on 2005.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, three thousand eight hundred and seventy-four shares	3,874
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share.	1
Total: three thousand eight hundred and seventy-five shares	3,875

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-eight thousand seven hundred and fifty US dollars (38,750.- USD), as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of registration, the capital is valued at 32,142.- euro.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

Directors A:

Mr Hans de Graaf, employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, born in Reeuwijk (Netherlands) on April 19th, 1951.

Mr Pieter van Nugteren, employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, born in Mepel (Netherlands) on April 19th, 1966.

Directors B:

Mr Nicolaas Pronk, director, residing in CH-1206 Genève (Switzerland), 4a, chemin de Normandie, born in 's-Gravenhage (Netherlands) on October 2nd 1961.

Mr Johan Smits, director, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates (Switzerland), 8, chemin de la Bistoquette, born in Zuilen (Netherlands), on September 8th, 1947.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

KPMG AUDIT, société civile, with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4.- The registered office of the company is established in 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors A or by the joint of one director A and one director B.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

En

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 5.524,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 juillet 2004.

2) ECOREAL S.A., ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 38.875,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-huit mille sept cent cinquante US dollars (38.750,- USD), représenté par trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) actions d'une valeur nominale de dix US dollars (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents US dollars (387.500,- USD) qui sera représenté par trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions d'une valeur nominale de dix US dollars (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, et divisé en administrateurs A et en administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs A ou par les signatures conjointes de un administrateur A et un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée,	
trois mille huit cent soixante-quatorze actions	3.874
2) ECOREAL S.A., précitée,	
une action	1
Total: trois mille huit cent soixante-quinze actions.	
	3.875

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-huit mille sept cent cinquante US dollars (38.750,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 32.142,- euros.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

Administrateurs A:

Monsieur Hans de Graaf, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard royal, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1951.

Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, né à Meppel (Pays-Bas), le 19 avril 1966.

Administrateurs B:

Monsieur Nicolaas Pronk, directeur, demeurant à CH-1206 Genève (Suisse), 4a, chemin de Normandie, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 2 octobre 1961.

Monsieur Johan Smits, directeur, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates (Suisse), 8, chemin de la Bistoquette, né à Zuilen (Pays-Bas), le 8 septembre 1947.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

KPMG AUDIT, société civile, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs A, ou par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 76, case 3. – Reçu 321,42 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit.

(069471.3/220/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

DAVOS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.426.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DAVOS BidCo, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, which registration with the register of commerce of Luxembourg is pending and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any shares, securities, rights or assets by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

It may grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DAVOS 3, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, DAVOS BidCo, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Michael Schuster, Corporate Controller, born on February 16, 1971 in Glen Cove, United States of America and residing at Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munchen, Germany; and

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom.

Notwithstanding article 12, the Company will be bound by the sole signature of any of its managers for a limited period of time ending on August 15, 2004.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAVOS BidCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée en varetur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres, actions, actifs et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

Elle pourra accorder à toute société dans laquelle elle détient une participation ou intérêt, toute assistance, prêt, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris tout emprunt ou dette sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra aussi accorder des garanties et garantir les obligations de toute filiale ou de toute autre société. La Société pourra aussi nantir, donner en gage, transférer et donner en garantie tout ou partie des ses actifs et en général accomplir tout acte ou opération en relation directe ou indirecte avec son objet, sans toutefois bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination DAVOS 3, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, DAVOS BidCo, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'Associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes gérants de la Société:

- M. Michael Schuster, Corporate Controller, né le 16 février 1971 à Glen Cove, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munich, Allemagne; et

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni.

Nonobstant les dispositions de l'article 12, pour la période se terminant au 15 août 2004, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 62, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

J. Elvinger.

(069396.3/211/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.404.

Par résolution en date du 4 mai 2004, les associés de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 1, ont décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 au Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065530.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DV LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 21, rue de Bastogne.
R. C. Luxembourg B 101.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 août 2004, réf. DSO-AT00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 août 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902800.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2004.

MILCH-UNION HOCHFEL LUXEMBURG GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 81, rue de la Sûre.
R. C. Luxembourg B 101.181.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 août 2004, réf. DSO-AT00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingeldorf, le 12 août 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902801.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2004.

RETTEL OLIVIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 2A, rue Canach.
R. C. Luxembourg B 102.215.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Olivier Rettel, maître installateur chauffage et sanitaire, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1962, demeurant à L-5410 Beyren, 2A, rue Canach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de RETTEL OLIVIER, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de sanitaire et de chauffage.

La société a en outre pour objet l'installation de protections incendie, la vente d'extincteurs, d'accessoires et le service après-vente.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Beyren.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Olivier Rettel, maître installateur chauffage et sanitaire, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1962, demeurant à L-5410 Beyren, 2A, rue Canach.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5410 Beyren, 2A, rue Canach.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Olivier Rettel, maître installateur chauffage et sanitaire, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1962, demeurant à L-5410 Beyren, 2A, rue Canach.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Rettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 75, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler.

(066248.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

GRUPE MEDI CONTRACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 102.223.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau,

2.- Madame Evelyne Korn, avocat à la Cour, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau,

ici représentée par Monsieur Pierre Thielen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GROUPE MEDI CONTRACT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Evelynne Korn, avocat à la Cour, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, né à Ettelbruck, le 28 septembre 1947, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau;
 - b) Madame Evelyne Korn, avocat à la Cour, née à Bouzonville (France), le 19 août 1956, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau;
 - c) Monsieur Olivier Rodesch, avocat à la Cour, né à Libramont (Belgique), le 7 septembre 1970, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
- 3.- Monsieur Pierre Thielen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Aude Stzernberg, avocat, née à Nancy, le 31 juillet 1978, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 6.- Le siège social est établi à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
- 7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Thielen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2004, vol. 527, fol. 68, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066306.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SBULL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.222.

— STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée de droit italien LEPANTO Srl, avec siège social à Milan, Via Donizetti, n° 30 (Italie).
 - 2.- La société anonyme SBIL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 - 3.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).
- Toutes sont ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, à constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SBULL INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de février à 09.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien LEPANTO Srl, avec siège social à I-Milan, Via Donizetti, n° 30 (Italie), trente-deux actions	32
2.- La société anonyme SBIL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, soixante-douze actions.	72
3.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), deux cent seize actions	216
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2004, vol. 527, fol. 69, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066307.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

51141

SIDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.967.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

Nomination

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, élit en qualité de:

Président administrateur:

M. Hugo Ferreira

Administrateurs:

Mme Marie-Thérèse Relecom, M. Gilbert Ernens, M. André Kahn, M. Jean-Louis Henkens
pour un mandat qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Commissaire aux comptes:

Mr. André-Raphaël Deschamps, Réviseur d'entreprises à Rebecq (Belgique) pour un mandat qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065586.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

CADRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.709.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2004, enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2004, volume 527, folio 62, case 4:

I. Que la société anonyme CADRIGE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 47.709 a été constituée sous la dénomination de CADRIGE HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 365 du 29 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1101 du 18 juillet 2002, contenant changement de la dénomination de la société en CADRIGE S.A.

II. Que sa mandate est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme CADRIGE S.A.; qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme CADRIGE S.A.

III. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

(066348.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LA SIGNORA D'ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.107.

—
Le gérant technique Emmanuel Acquistapace, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich, a démissionné avec effet immédiat le 6 août 2004 de son mandat social de gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Acquistapace.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067323.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

LAND OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 77.005.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067189.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

ESPALITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.779.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Mlle Christine Valette, juriste, demeurant à L-1661-Luxembourg, 31, Grand-Rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Mlle Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067191.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un administrateur

(067348.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

VISBACH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.414.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Madame Marguerite Corring.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celle qu'il remplace.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067192.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un administrateur

(067349.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

AP PORTLAND 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.498.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 6, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC

- Hans van de Sanden

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067894.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

TEXTIL PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.922.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2004, à quinze heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 tels qui lui ont été présentés, qui clôturent avec un total de bilan de EUR 3.429.109,74 et qui traduisent un bénéfice de EUR 416.203,26.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067193.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

H. R. Luxemburg B 75.062.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 2. Juli 2004

Die Versammlung hat in vorgenannter Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt nach 20, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Zweiter Beschluss

Die Direktoren Edgar Bisenius und Dieter Kundler werden mit sofortiger Wirkung abberufen. Als neue Direktoren werden berufen:

- Herr Paul-Hubertus Nelke, Diplom-Ingenieur, 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, welcher zugleich zum geschäftsführenden Verwaltungsrat ernannt wird;

- Frau Pierrette Filet, Buchhalterin, 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft BECOFIS, S.à r.l., Aufsichtskommissar der Gesellschaft, wird mit sofortiger Wirkung abberufen. Die Gesellschaft DELOITTE & TOUCHE CIS mit Sitz in 4/7 Vozdvizhenka Str., Gebäude 2 Moskau, 125009 Russland, wird zum neuen Aufsichtskommissar ernannt. Ihr Mandat endet unmittelbar nach der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Erstellt am 6. Juli 2004.

Für das Büro

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067199.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 21 mai 2004

3. L'Assemblée constate que plus de 50 % du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

5. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son mandat d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau
- Nour-Eddin Nijar
- Romain Thillens
- Pierre Hoffmann

7. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens et Pierre Hoffmann ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067247.3/565/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

EPARGNE MBS PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 63.843.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067647.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EPARGNE MBS PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 63.843.

Faisant suite à la démission de Sherry Umberfield effective le 28 juillet 2003, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Laurent Dubois au 30 mai 2003.

Faisant suite à l'assemblée générale du 4 mai 2004, sont nommés administrateurs:

- Gilles Guerin
- Massoud Heidari
- Jean-Marc Vilon
- Laurent Dubois

Est re-nommé réviseurs d'entreprise:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067640.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ESI RATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.863.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 2 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ESI RATED S.A. (la «société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Mr Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008;

Luxembourg, le 2 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067273.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 47.600.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 2 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Mr Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004;

Luxembourg, le 2 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067277.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

INTERLOCK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.708.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2004 a été nommée administrateur la société TVL MANAGEMENT S.A. avec siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. Luxembourg N° B 89.456 à effet du 16 août 2004 en remplaçant avec décharge entière et définitive J. H. VAN LEUVENHEIM S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

INTERLOCK HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067864.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.583.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 27 juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CINSA S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Mr Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2007;

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067278.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SEPTVALSOLEIL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.463.

Il résulte de lettres adressées à la société SEPTVALSOLEIL S.A. en date du 10 août 2004 que Madame Caroline Folmer, Monsieur Jean Lamber, EDIFAC S.A., administrateurs de la société et TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes de la société ont démissionné de leur fonction avec effet immédiat.

Le domicile de la société SEPTVALSOLEIL S.A. établi au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour réquisition et publication

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067419.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.946.

Les statuts coordonnés au 25 novembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Ils ont été enregistrés le 28 juin 2004 avec les références LSO-AR07025.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(067420.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

INTER-CORUS FINANCE CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 38.309.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Administrateur

(067666.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

C&M HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.832.

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société C&M HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 16 juillet 2004, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés dû au fait que le rapport annuel n'est pas terminé.

2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C&M HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067431.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

MIG, MITTELEUROPÄISCHE INVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.297.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
tenue de manière circulaire en date du 4 août 2004*

Présents:

- Karim Van den Ende, administrateur

- Joseph Collaro, administrateur

Excusé:

- Johan Hartman, administrateur

Ordre du jour:

- désignation d'un administrateur-délégué

- divers

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la résolution suivante:

Résolution unique

Le Conseil décide de désigner Monsieur Karim Van den Ende, administrateur de la société, en qualité d'administrateur-délégué qui aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal établi en double exemplaire original.

J. Collaro / K. Van de Ende

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067456.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

MARINE PROJECTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 54.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Administrateur

(067668.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

LARGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 97.591.

Décision de l'associé unique

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 3 mars 2004 de la société LARGE INVESTMENTS, S.à r.l., que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du gérant suivant:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

avec effet au 3 mars 2004

2) Election des nouveaux gérants:

M. Willem Kuzee

M. Patrick van Denzen

M. Rober-Jan Schol

avec effet au 3 mars 2004.

3) Le Conseil de gérance est constitué comme suit:

M. Willem Kuzee

M. Patrick van Denzen

M. Robert-Jan Schol

4) Le siège de la société est transféré du 46A avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg à partir du 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARGE INVESTMENTS S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT02101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067484.3/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

BRANT POWDER.LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.877.

Décision de l'associé unique

Par la présente, l'associé unique BRANT PE, L.P., une société à responsabilité limitée de droit de Delaware (U.S), ayant son siège social à The corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA)

Décide:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour Brant PE, L.P.

L'associé unique

BRESSER MANAGEMENT N.V.

General Partner

J. Bresser

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067682.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ALGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.679.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT0337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067631.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

FONDATION RESTENA, Association sans but lucratif.
Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg G1.

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002
(Montants en Euros)

	2003	2002
<i>Actif</i>		
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations incorporelles (Note 3)	10.831,80	39.311,86
Immobilisations corporelles (Note 3)	203.043,23	329.967,01
Immobilisations financières (Note 4)	36.202,07	36.202,07
	<hr/>	<hr/>
	250.077,10	405.480,94
<i>Actif circulant</i>		
<i>Créances</i>		
Créances sur ventes et prestations de services (Note 5)	42.511,21	304.499,58
Autres créances	124.630,93	34.365,02
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse.	2.590.272,27	2.150.721,47
	<hr/>	<hr/>
	2.757.414,41	2.489.586,07
<i>Comptes de régularisation</i>	46.394,80	31.760,42
	<hr/>	<hr/>
	3.053.886,31	2.926.827,43
<i>Passif</i>		
<i>Fonds propres</i>		
Patrimoine (Note 6)	74.368,06	74.368,06
Autres réserves (Note 7)	1.992.590,20	1.709.912,91
Résultats reportés (Note 7)	93.317,98	0,00
Résultat de l'exercice (Note 8)	156.115,94	375.995,27
	<hr/>	<hr/>
	2.316.392,18	2.160.276,24
<i>Provision pour risques et charges (Note 9)</i>	300.000,00	300.000,00
<i>Dettes</i>		
Dettes sur achats et prestations de services	104.265,67	165.108,31
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	38.474,05	26.949,98
	<hr/>	<hr/>
	142.739,72	192.058,29
<i>Comptes de régularisation (Note 10)</i>	294.754,41	274.492,90
	<hr/>	<hr/>
	3.053.886,31	2.926.827,43

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES POUR LES EXERCICES
SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002
(Montants en euros)

	2003	2002
<i>Recettes d'exploitation</i>		
Initialisations DNS - LU	169.615,48	175.093,96
Abonnements DNS - LU	621.541,78	577.258,15
	<hr/>	<hr/>
	791.157,26	752.352,11
Autres recettes RESTENA	169.052,19	130.917,58
Autres produits d'exploitation (Note 11)	1.731.918,10	1.807.610,83
	<hr/>	<hr/>
	2.692.127,55	2.690.880,52
<i>Dépenses d'exploitation</i>		
Autres charges externes	- 1.709.614,72	- 1.634.448,54
Frais de personnel (Note 12)	- 568.365,61	- 460.342,34
Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 225.854,62	- 164.124,36
Corrections de valeur sur actif circulant (Note 13)	- 86.633,42	- 122.652,82
	<hr/>	<hr/>
	- 2.590.468,37	- 2.381.568,06
<i>Résultat d'exploitation</i>	101.659,18	309.312,46
Autres intérêts et produits assimilés	58.530,47	72.307,23
Intérêts et charges assimilées	- 4.427,85	- 6.963,51
	<hr/>	<hr/>
<i>Résultat financier</i>	54.102,62	65.343,72
Produits exceptionnels	710,42	1.482,88
Charges exceptionnelles	- 356,28	- 143,79

Résultat exceptionnel	354,14	1.339,09
Excédent de l'exercice (Note 8)	156.115,94	375.995,27

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

*Annexe aux 31 décembre 2003 et 2002
(Montants en euros)*

1. Généralités

La Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche) (la Fondation) a été constituée en date du 19 juin 2000.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par arrêté grand-ducal en date du 27 juillet 2000 et ont été publiés en date du 15 janvier 2001.

La Fondation a pour objet la mise à disposition de l'accès aux réseaux Internet pour l'ensemble des établissements et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la santé et de l'administration. A cet effet, la Fondation conçoit, développe, réalise et exploite un réseau téléinformatique national connecté aux réseaux de recherche paneuropéens et à l'Internet global.

Cette activité est exercée sous la dénomination projet RESTENA.

La Fondation a également pour objet d'assurer la coordination de ressources Internet au niveau national et international.

Cette activité, qui consiste principalement à l'attribution d'un nom de domaine et la gestion de ces noms, est exercée par la Fondation sous la dénomination «Domain Name System» en abrégé DNS - LU.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en euros (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Pour les avoirs en banques, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

b) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée. Des corrections de valeur supplémentaires sont déduites lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

c) Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont déduites si des moins values durables sont détectées.

d) Les créances sur ventes et prestations de services.

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

e) Reconnaissance des résultats

Les recettes d'initialisation des domaines sont reconnues au moment de l'émission des factures. Les recettes d'abonnement des domaines ne sont reconnues que pour la partie couverte par l'exercice. Le solde est reporté dans le compte de régularisation au passif.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'évolution des immobilisations est la suivante:

	<i>Immobilisations Incorporelles</i>	<i>Immobilisations Corporelles</i>
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	85.448,73	515.369,48
- acquisitions au cours de l'exercice	0,00	70.450,78
- retraits	- 0,00	- 26.356,35
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	85.448,73	559.463,91
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	- 46.136,87	- 185.402,47
- de l'exercice	- 28.480,06	- 197.374,56
- annulées	0,00	26.356,35
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	- 74.616,93	- 356.420,68
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	10.831,80	203.043,23

Au cours de 2003, la Fondation a déménagé et les immobilisations corporelles d'aménagement ont subies une correction de valeur exceptionnelle de 17.539,00 EUR suite au transfert de bureaux rénovés en 2001 à l'Université du Luxembourg, Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication.

4. Immobilisations financières

L'évolution des immobilisations financières est la suivante:

	2003	2002
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	36.202,07	0,00
- acquisitions au cours de l'exercice	0,00	36.202,07
- retraits	- 0,00	- 0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	<u>36.202,07</u>	<u>36.202,07</u>
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	- 0,00	- 0,00
- de l'exercice	- 0,00	- 0,00
- annulées	- 0,00	- 0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	<u>- 0,00</u>	<u>- 0,00</u>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>36.202,07</u>	<u>36.202,07</u>

La Fondation détient 22.000 actions de 1,- GBP dans DANTE - DELIVERY OF ADVANCED NETWORK TECHNOLOGY TO EUROPE LIMITED.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2002 de DANTE présentent des fonds propres supérieurs au capital souscrit.

5. Créances sur ventes et prestations de services

Les créances se composent de la façon suivante:

	2003	2002
Créances	69.331,33	339.498,91
Correction de valeur forfaitaire et spécifique	- 15.000,00	- 10.000,00
Paiements reçus non encore alloués	- 11.820,12	- 24.999,33
Valeur comptable nette	<u>42.511,21</u>	<u>304.499,58</u>

6. Patrimoine

Un patrimoine initial de 3.000.000,- LUF soit de 74.368,06 EUR a été apporté à la Fondation.

7. Autres réserves

Les autres réserves se composent des résultats reportés de la façon suivante:

	2003	2002
DNS - LU	777.862,07	745.184,78
Projet RESTENA	964.728,13	964.728,13
DNS - LU pour investissements futurs	250.000,00	0,00
Total	<u>1.992.590,20</u>	<u>1.709.912,91</u>

Lors du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2003, le résultat de l'exercice 2002 de DNS-LU a été affecté pour un montant de 250.000,- EUR à une réserve pour investissements futurs et pour le solde à la réserve spécifique DNS - LU.

Le résultat de l'exercice 2002 du Projet RESTENA a été affecté au résultat reporté pour permettre la compensation avec la perte prévue pour l'exercice 2003.

8. Résultat de l'exercice

La Fondation tient une comptabilité analytique et le Conseil d'Administration est d'avis que le résultat de l'exercice se compose en la façon suivante:

	2003	2002
DNS - LU	258.151,28	282.677,29
Projet RESTENA	- 102.035,34	93.317,98
Total	<u>156.115,94</u>	<u>375.995,27</u>

9. Provision pour risques et charges

La provision pour risques et charges représente une provision pour factures éventuelles à recevoir pour un montant de 300.000,- EUR. Le Conseil d'Administration décide de maintenir cette provision au 31 décembre 2003.

10. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif représentent la partie des abonnements encaissés au cours de l'exercice et qui seront reconnus en résultat lors de l'exercice suivant.

11. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent comme suit:

	2003	2002
Dotations MCESR	1.011.675,00	1.240.130,00
Subvention Communauté Européenne - DANTE	239.491,10	186.858,00

Dotation MENFPS	480.752,00	380.347,83
Autres	0,00	275,00
Total	<u>1.731.918,10</u>	<u>1.807.610,83</u>

La dotation MENFPS représente les prestations facturées aux établissements scolaires dépendant du Ministère.

12. Frais de personnel

a) L'effectif moyen de l'exercice était de 13 personnes (2002: 10 personnes).

b) Frais de personnel

	2003	2002
Salaires et traitements	501.128,03	418.241,07
Charges patronales	52.860,47	42.101,27
Autres frais de personnel	14.377,11	0,00
Total	<u>568.365,61</u>	<u>460.342,34</u>

13. Corrections de valeur sur actif circulant

Les corrections de valeur sur actif circulant se composent comme suit:

	2003	2002
Provision créances douteuses de l'exercice	15.000,00	10.000,00
Reprise de provision	- 10.000,00	- 101.447,41
Créances irrécouvrables	81.633,42	214.100,23
Total	<u>86.633,42</u>	<u>122.652,82</u>

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01360. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067556.2//197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

IND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Luxembourg B 90.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067643.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

FLIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.597.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067646.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.200,-

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un gérant

(067350.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

EOLIDE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.684.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 11, que la société anonyme EOLIDE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

E. Schlessler

Notaire

(068023.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MECFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.291.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société FINMECCANICA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 38.184,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, par le Président du Conseil d'Administration, M. Paolo Santoponte, demeurant à Rome, Via Monte Grappa 4, Italie,

La société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée MECFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 90.291

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 3534

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- que la société FINMECCANICA FINANCE S.A. s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par M. Umberto d'Agostino, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Via Monte Grappa 4, Italie, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, tous connus du Notaire instrumentant par noms, prénoms visuels, états et demeures, les comparants ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Santoponte, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004

J. Delvaux.

(068125.3/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

M.O.R.E. CONSULTING (MANAGEMENT AND ORGANISATION IN REAL ESTATE) S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 87.337.

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de M.O.R.E. CONSULTING (MANAGEMENT AND ORGANISATION IN REAL ESTATE) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.337, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 24 juillet 2002 (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scurateur Monsieur Pierre Ange, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société M.O.R.E. CONSULTING (MANAGEMENT AND ORGANISATION IN REAL ESTATE) S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société DEALISLE LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres, NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées,

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise,

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société,

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. L. Schul, J.-M. Bettinger, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2004, vol. 887, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2004.

J.-J. Wagner.

(068168.3/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PARFINEX S.A., PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 48.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(067638.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

T. C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 35.213.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juillet 2004

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065620.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

SOFY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067639.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.212.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2004, l'actionnaire de la société EUROSANTE S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067853.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R. C. Luxembourg B 51.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067508.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R. C. Luxembourg B 51.515.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2003

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Extrait des décisions de conseil d'administration du 3 juin 2003

A la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale de ce jour, le conseil d'administration délègue la gestion journalière à Madame Yvette Ferrari, conseil comptable, 10 rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extraits conformes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067507.3/603/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.

Le bilan de ColAce, S.à r.l., (la «Société») au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(065564.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.

Le bilan de ColAce, S.à r.l., (la «Société») au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(065566.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.

Le bilan de ColAce, S.à r.l., (la «Société») au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(065567.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 84.291.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 8 juin 2004 à 11 heures à Luxembourg

Le conseil de Gérance de ColAce, S.à r.l., (la «Société») s'est réuni le 8 juin 2004 et a pris la décision suivante:

Décision

- Transfert du siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour le Conseil de Gérance

M. Sellier

Secrétaire Générale

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065559.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

BULLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.494.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067641.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

NITID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067648.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MULTIPATENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

H. R. Luxemburg B 83.482.

Auszug der Verwaltungsratsitzung vom Freitag, 18. Juni 2004 in Luxemburg (Uhrzeit: 11.00 Uhr vormittags)

Anwesend: Dr Johann Quendler, RA Arsène Kronshagen

Der Verwaltungsrat hat das Rücktrittschreiben von RA Victor Elvinger datiert auf den 10. Mai 2004 zur Kenntnis genommen.

Gemäss Artikel 51 Absatz 4 des Gesetzes vom 10. August 1915 beschliesst der Verwaltungsrat als drittes Mitglied Frau Tina Cardoso, von Beruf Sekretärin, mit Wohnsitz in Esch-sur-Alzette, 22, route de Lallange, zu kooptieren.

Die Tagesordnung ist hiermit erschöpft.

Luxembourg, den 18. Juni 2004.

Dr J. Quendler / RA A. Kronshagen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067665.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

KAYALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.877.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ZAMATAIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 31.423.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Administrateur

(067662.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

VENENUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 79.815.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Administrateur

(067670.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067679.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

INTERTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 62.211.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2004

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067698.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SOZAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(067683.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BRANT MAIL.LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.876.

Décision de l'associé unique

Par la présente, l'associé unique BRANT PE, L.P., une société à responsabilité limitée de droit de Delaware (U.S), ayant son siège social à The corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA)

Décide:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour Brant PE, L.P.

L'associé unique

BRESSER MANAGEMENT N.V.

General Partner

J. Bresser

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067685.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.612.

Est rayée en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat: UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067686.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 54.100.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juillet 2004

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067702.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MELFIN BV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Sigg y vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 88.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067910.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MELFIN BV, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 11.814.622,-.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Sigg y vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 88.944.

Conseil de Gérance

M. Oscar Nettel, Gérant, domicilié au 43 rue Sigg y vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg

Comptes Annuels

L'associé unique de la société a décidé, ce 9 août 2004, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

L'associé unique a décidé de reporter la perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 et s'élevant à EUR 1.131.003,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067906.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067693.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CHINTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.846.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2003 à 16.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2002.

Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour la société

Un administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067961.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2004.

Signature.

(067694.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.646.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067696.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.638.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(067697.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.638.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 juin 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Le mandat de Jean-Charles Welbes, administrateur, a été reconduit pour une période de 6 années jusqu'au 2 juin 2009 et le mandat de la FIDUCIAIRE MARC MULLER, Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT03443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067681.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

GREEN WAY ARBITRAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067766.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

51163

URALS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 87.891.

—
EXTRAIT

En date du 9 juillet 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
- la démission de M. Dirk Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067731.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

URALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.573.

—
EXTRAIT

En date du 9 juillet 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes que:
- la démission de M. Dirk Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067733.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MACOGEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 87.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 juillet 2004 que:
Monsieur Francesco Crabu a été nommé administrateur - délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067756.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

GEOPLAN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 27.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour GEOPLAN II, S.à r.l.

J. Reuter

(067866.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signatures.

(067773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.978.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067793.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MAN GLENWOOD FUND EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067794.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ANINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.196.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067795.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

AP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 63.495.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PELHAM FRANCE, GP LLC

- Hans van de Sanden

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067901.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067796.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067797.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.051.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067806.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.665.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067808.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BUCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Leudelange.
R. C. Luxembourg B 62.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour BUCOMEX, S.à r.l.

J. Reuter

(067863.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SEBALEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.776.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067819.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

RED CEDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067822.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ESCHTARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 58.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 18 mai 2004, réf. DSO-AQ00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 août 2004.

Signature.

(067848.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BCcomponents LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.985.

Le bilan de la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2004.

Signature.

(067852.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

REED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.668.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 août 2004.

Signature.

(067855.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

LUX PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(067856.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

GALILEO LEBENSMITTEL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 5, Haerebiérg.

R. C. Luxembourg B 53.212.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(067857.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ROBIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(067859.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BSS & CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.875.

—
Maître Lex Thielen dénonce le siège social de la société BSS & CO S.A., qui était domiciliée en son étude au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

le numéro de R. C. de la société est le B 87.875.

Luxembourg, le 9 août 2004.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067860.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EXINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 71.904.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour EXINTER, S.à r.l.

J. Reuter

(067865.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SITATUNGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.113.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	(113.213,48) EUR
- Résultats 2003.	(199.987,78) EUR
- Report à nouveau.	(313.201,26) EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(067971.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HEIN KÄLTETECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 90.985.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 17 août 2004.

Pour HEIN KÄLTETECHNIK, S.à r.l.

J. Reuter

(067867.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

INTERNEGOCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 22.749.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 17 août 2004.

Pour INTERNEGOCE S.A.

J. Reuter

(067868.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 23.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 17 août 2004.

Pour CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(067869.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PALOS RENT A CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 10.148.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 17 août 2004.

Pour PALOS RENT A CAR, S.à r.l.

J. Reuter

(067870.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.
